

Challenge Continuité éducative de la Vienne « Voyage imaginaire »

Règlement 2026-2027

Contexte :

Le challenge a pour but de favoriser la collaboration entre les équipes éducatives (scolaire et périscolaire) et les enfants dans le cadre d'un projet créatif collectif.

Le thème retenu, « Voyage imaginaire », vise à stimuler l'imagination et la créativité des participants en les invitant à concevoir des univers ou des explorations fictives, tout en favorisant l'expression artistique, la coopération et l'ouverture à la diversité des points de vue.

Objectifs :

- Créer une action territoriale de continuité éducative associant tous les acteurs éducatifs
- Développer la créativité des enfants par une production libre (arts plastiques, photographie, vidéo, théâtre, musique, écriture, etc.).

Public concerné :

- Enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans le département de la Vienne
- Encadrants : équipes pédagogiques (enseignants) et périscolaires (animateurs, éducateurs, intervenants artistiques) en formation ou en poste dans ces écoles ou dans les structures périscolaires associées.

Il est également souhaitable d'associer les familles ainsi que les partenaires culturels et artistiques des écoles et des établissements : médiathèques, musées, etc.

Support :

Chaque groupe choisit librement le support artistique de sa production :

- Arts plastiques (dessins, peintures, fresques, sculptures)
- Photographie (série ou mise en scène)
- Vidéo (court-métrage, clip, reportage, stop motion)
- Spectacle vivant (danse, théâtre, musique)
- Écriture créative (poésie, récit, slam, album illustré)

Le thème « Voyage imaginaire » doit être identifiable dans la production.

Quel que soit le format retenu, votre œuvre collective devra être transmise au jury en respectant les consignes suivantes :

- La transmission **d'un seul fichier**, sous format numérique (photo, vidéo, son)
- Une durée maximale de 5 min pour les productions audiovisuelles,
- Des formats numériques standard pour les fichiers soumis

Chaque production devra être accompagnée d'une courte note explicative (max. 1 page) qui pourra être rédigée par les élèves. Cette note devra expliquer la démarche suivie, présenter qui a participé au challenge, le choix du support utilisé, la manière avec laquelle vous avez choisi de valoriser votre production ainsi que le lien avec le thème « Sourires ».

Taille des groupes :

Le choix est laissé à l'équipe éducative de proposer une production réalisée par un groupe restreint d'enfants ou par l'ensemble d'un groupe scolaire.

Déroulement :

1. Lancement du challenge : le 15 juin 2026

Chaque groupe devra s'inscrire via le lien suivant :

<https://enquetespeda.ac-poitiers.fr/index.php?r=survey/index&sid=553931&lang=fr>

2. Phase de conception et création : du 1^{er} septembre 2026 au 31 mars 2027

3. Dépôt des œuvres sous format numérique, le 31 mars au plus tard sur l'application Nuage :

<https://nuage04.apps.education.fr/index.php/s/PN4EZ5Gqi8gDXKP>

4. Jury : 30 avril 2027

Le jury est composé des membres du groupe d'appui départemental à la continuité éducative, accompagnés d'experts. Les membres peuvent être contactés via l'adresse mail pel-sdjes86@ac-poitiers.fr

5. Proclamation des lauréats : le 7 mai 2027

L'ensemble des participants seront avertis sur l'adresse mail utilisée lors de l'inscription. Un lien vers un espace partagé en ligne, permettant de visualiser les productions, leur sera communiqué.

Un imprimé-type pour le droit à l'image est à votre disposition sur l'intranet ou sur demande

Récompenses :

Les productions retenues se verront adresser l'une de ces récompenses :

- Un atelier avec un artiste ou une fédération sur la thématique retenue par les membres du jury
- Une malle à partager au sein de l'équipe éducative (jeux coopératifs, matériels d'art plastique)

Critères d'évaluation :

Toute production doit être réalisée en collaboration entre temps scolaire et périscolaire.

Afin de permettre au jury de départager les productions, les critères suivants seront pris en compte :

- Qualité de la collaboration entre scolaire, périscolaire, familles et partenaires locaux,
- Implication et participation active des élèves,
- Créativité et originalité de la production,
- Pertinence du lien avec le thème « Voyage imaginaire »,
- Valorisation de l'œuvre,
- Clarté de la présentation et de la note explicative.

Valorisation et restitution :

Les productions artistiques seront mises en ligne sur un espace numérique partagé.

Livrables attendus :

- La production artistique (au format numérique)
- Une note explicative (max. 1 page)

Les membres du Groupe d'Appui Départemental